

SOMMAIRE



	Pages
EDITORIAL	1
VIE DES ETABLISSEMENTS AMIOF CH St-ESPRIT Site de CLARAC Chambres vétustes Machines à l'abandon CHUM : nouvelles difficultés Cuisine PZQ	2-4
ACTIVITES SYNDICALES Marche au Marin Contre la loi Macron AG de bilans de la Santé	4-6
COIN JURIDIQUE La retraite	6-7
ACTUALITE La cour des comptes Projet de loi MACRON Hôpitaux intoxiqués Vampires Université des Antilles Des économies qui coûtent cher Municipalités Profits des grandes sociétés Des milliardaires plus nombreux Flexibilité du gouvernement Kenya : la barbarie	7-10

Lévé ! lévé ! travayé ! travayé doubout !



Précarité, bas salaires, non remplacement des départs à la retraite, blocage de la valeur du point dans la fonction publique comme pour ceux et celles qui relèvent des conventions 51 et 66, non-respect des évolutions de carrière en temps réglementaires, multiplication des AT et MP sans prise en compte des aménagements prescrits, favoritisme à différents niveaux, travail en effectifs réduits du fait de départs et d'absences statutaires non remplacés, nouvelle mode: travail en situation dégradée c'est à dire en insécurité...harcèlement du personnel exécutant et d'encadrement... fuite de dirigeants qui refusent de trancher... Voilà le lot des professionnels de la Santé et du médico-social.

Et cette situation risque d'empirer du fait des restrictions budgétaires décidées par Hollande, Valls et Touraine.

Alors pas de fatalisme, collègues !

L'argent coule à flot pour les capitalistes et banquiers, pour faire la guerre !

Cet argent, ces richesses sont le produit du travail des salariés de différents secteurs d'activité qui subissent aussi comme nous à l'hôpital ou dans le médico-social. Ils entendent le même refrain que nous.

L'argent existe et est utilisé pour des choses non utiles à l'immense majorité de la population laborieuse (en activité, au chômage ou à la retraite).

sé nou ki pou goumen pou chéchéy !

Ayen péké chanjé si nou pa lévé si nou pa doubout pou goumen ansanm ansanm !

VIE DES ETABLISSEMENTS

L'AMIOF : nouveau nom CENTRE DE PLANIFICATION ET D'INFORMATION FAMILIAL DU CONSEIL

GENERAL

Depuis le 1^{er} mars, cet établissement est une régie personnalisée qui dépend directement du Conseil Général. Cette modification de la structure s'est faite en garantissant les acquis du personnel, combat soutenu par la CGTM-SANTE. Une nouvelle gouvernance sera mise en place.

Les collègues ont reçu un document écrit stipulant la garantie de la poursuite de leur contrat. Des élections auront lieu en juin pour élire les représentants du personnel.

CH ST-ESPRIT : UNE NOUVELLE DIRECTRICE EN ROUTE POUR DES CONFLITS

Depuis 8 mois, les collègues ont une nouvelle directrice. Sa jeunesse pourrait inciter à croire, qu'elle est ouverte, qu'elle se donne les moyens de vérifier avant de se positionner, qu'elle écoute le personnel ...loin de là ! Elle s'emballe, accuse, humilie pour ensuite s'excuser en catimini. Plusieurs collègues ont eu à subir ses

invectives ! Ce qui a contribué à dresser une majorité du personnel contre elle ! Elle l'aura bien cherché ! Et dire qu'elle s'est inscrite dans la démarche initiée par l'ARS sur " prévenir les risques psycho-sociaux" ! Décidemment sa ki rivé yo !

INSECURITE GRANDISSANTE SUR LE SITE DE CLARAC

Vitre brisée, sac volé à l'intérieur du véhicule C3 vandalisé à 16h45 ce vendredi 27 février 2015 au niveau de l'ancienne DASS tout près de la grille perforée en contre bas du CSAPA de l'hôpital Clarac, pénétration, vol à l'intérieur d'une chambre où dormait une résidente vers 04h du matin le dimanche 04 janvier 2015, infraction vitre cassée, vol avec arme blanche à l'intérieur du véhicule Iveco Dailly du collègue éducateur de nuit vers 23h30 le 30 septembre 2014 avec intervention de la police, courant juillet 2014 les locaux de ATIR sont victimes de vol d'un ordinateur, ensuite, vol avec effraction dans le véhicule Opel d'un autre collègue éducateur, vol de deux appareils photos dans le même temps, au même moment devant l'hébergement du CSAPA, c'est la collègue qui s'occupe du nettoyage qui doit porter plainte pour vitre brisée et vol dans sa voiture de marque Kia, vol avec infraction de plusieurs outils et machines de l'atelier de menuiserie,

situé au sous-sol de l'hébergement, présence de nombreux rodeurs,



squatters à l'intérieur des anciens locaux de la DSDS plus de 16 lampadaires qui ne s'allument pas sur le site avec autant de zone angle mort le soir, ...C'est ainsi que nous pouvons résumer les méfaits, les exactions qui ne font que s'accroître dans une institutions qui a pour mission d'accompagner des usagers ayant pour projet un rétablissement, une réinsertion, un mieux-être ou une perspective de soins.

Les deux récents courriers qu'ont adressés l'équipe du CSAPA DE CLARAC ont laissé entrevoir une petite préoccupation de la Direction du CHUM. Peut-être qu'il faut qu'arrive l'irréparable pour que la sécurité des résidents, des personnes qui travaillent sur le site soit prise réellement en compte.

L'ETAT DE VETUSTE DES CHAMBRES MALGRE LES TRAVAUX RECENTS

Il y a presque deux ans les travaux de réhabilitations de certaines salles, bureaux ainsi que les 15 chambres dédiées aux résidents ont été refaites et repeintes. A ce jour, nous déplorons des fuites dans quatre chambres,

signalées moins de huit mois après la fin des soi-disant travaux. La peinture du plafond qui lâche des particules lesquelles peuvent dans pas longtemps générer des maladies d'ordres respiratoires.

UNE MACHINE SEMI INDUSTRIELLE ET UN SECHOIR A L'ABANDON DANS UNE CHAMBRE

C'est semble-t-il le sort et la destinée que pourrait réserver la Direction du CHUM à une machine à laver le linge ainsi qu'un séchoir qui occupent depuis deux ans et deux mois la chambre que pourrait utiliser un résident

intéressé à se soigner. Nous pensons que le personnel technique est plus à même de faire valoir leur compétence dans cette mission. Encore faut-il que la hiérarchie puisse se pencher sur cette affaire.

CHUM : NOUVELLES DIFFICULTES

Le CHUM a eu des réserves majeures suite à la certification.

Il est particulièrement criminel de la part du gouvernement de réduire sur les budgets des hôpitaux en leur privant des moyens humains et matériels leur permettant de garantir la sécurité des patients et du personnel. Et puis parallèlement de faire des experts et inspecteurs venir constater les conditions dans lesquelles nous travaillons.

Oh certes, nous ne disons pas que ceux qui sont aux commandes, font leur job bien ! Non, ne serait-ce que sur l'implication des professionnels du terrain : yo pa sa fè sa ! yo pa lé fè sa ! Mais le vrai problème c'est que Marisol Touraine, Valls et Hollande trouvent de l'argent pour effacer les dettes de Dexia et ne savent pas faire la même chose pour l'hôpital public qu'est le CHUM;

Il est nécessaire que la communauté hospitalière en soit convaincue et veuille se mobiliser sur ce

problème de fond. Des déboires, déconvenues, rupture dans les soins... vont se poursuivre.



Le réveil ne peut se faire, quand un membre de notre famille est directement concerné !

Nous appelons les collègues à prendre conscience que :

- l'indifférence ne mène à rien sinon à pérenniser une situation qui n'est pas favorable aux patients comme à nous-mêmes pour prodiguer des soins corrects

- l'action collective, l'action tous ensemble, peut amener le changement à condition que chacun, chacune des plus déterminées aujourd'hui entreprend de faire partager cette idée et surtout voit concrètement et démocratiquement comment la préparer.

CUISINE PZQ - le cri d'une collègue: le rythme du changement, le flou de la cuisine centrale ...!

Des réunions se multiplient depuis quelques années en vue de faire des économies drastiques sur cette cuisine en vue de sa fermeture.

A ce jour aucune contamination alimentaire n'est venue entacher le fonctionnement de ce secteur. Bien au contraire, nous avons assuré la réception de président, de ministres, de star, de

nombreux patients, de galettes, de formations de nous-mêmes au restaurant, peut-être même la formation de Mr Blanc ex directeur adjoint des services logistiques nommé dans un autre hôpital.

Mais le personnel en a marre d'être sacrifié. De toutes ces réunions sur son temps puisqu'à

chaque fois, il faut rattraper le temps perdu, marre d'être inexistant sur les faibles quotas lors des promotions pour accéder à un grade supérieur, marre parce qu'il a fallu solliciter l'ancien DRH JIG pour faire exister ce service. Mais à ce jour, le personnel de la cuisine n'est toujours pas pris en compte.

Nous avons absorbé la cuisine de CEV, de Clarac, de la Maternité Victor FOUCHE; Toute la logistique qui s'est développée à la cuisine. 24 agents partis à la retraite.

Aujourd'hui, on vient envisager dans les différentes options : la fermeture de la cuisine centrale.

Quelle analyse? Où sont les devis ? Quelles études sérieuses ? Aucune étude de faisabilité.

On nous parle de situation financière catastrophique. Chaque fois que vous ouvrez une fenêtre à PZQ il y a une nouvelle construction. A un certain moment, il était question de la fermeture de la Blanchisserie; certains collègues sont partis et cela a créé un déséquilibre du fonctionnement. Il a fallu réembaucher pour la faire fonctionner. La DAAF dit qu'il faut faire des travaux, qu'il faut faire des actions correctives pour que la cuisine soit aux normes.

Le législateur dit que c'est la marche en avant qui prévaut à la cuisine. D'autres pratiquent la

marche en arrière. Le personnel de la diététique coupe des pains de 100g en 50g pour les filmer? Alors qu'il y avait des tranches de pains mis en place pour les malades; ces mêmes personnes ont fait d'énormes commandes de matériel qui ne sont pas utilisés ; pas de concertation et de l'argent dépensé pour rien !

Précisons que les murs de Mangot Vulcin, en tout cas de la cuisine appartiennent au SIH dont il a été question depuis longtemps de dissoudre Et aujourd'hui rien n'est fait, d'où le titre, le flou à la cuisine centrale de PZQ.

Ces murs ne peuvent pas accueillir les agents de PZQ vraiment trop exigus, d'autre part l'hygiène, l'installation électrique, les conditions ne sont pas réunies pour travailler dans de bonnes conditions.

Situation financière catastrophique : combien cela coûte au CHUM cette marche en arrière, de couper le pain, de le filmer au lieu des tranches initialement en place. Toutes ces réunions, ces pertes de temps, ces achats sans concertation; quel devis ? Quelle analyse a-t-on fait? Où sont les devis ?

Option externalisation? Option, ne glissons pas trop vite; option oui mais surtout devis, étude de faisabilité.

ACTIVITES SYNDICALES

8 MARS 2015 :

En Martinique, la CGTM avait convié les travailleuses, les chômeuses, et les jeunes à participer à une marche au bourg du MARIN assisté du groupe SAN CHENN et d'une partie de la chorale BAKOUA des municipaux accompagné de quelques camarades de la Santé et tout ce

petit monde avec l'aide de José ALPHA ont fait des arrêts de chants, de danses, de slogans au rythme du tambour, de chachas et de ti-bois . Cette marche fut suivie d'une partie conviviale qui s'est déroulée au morne Gommier.

9 AVRIL 2015 :

Solidaire de l'appel des centrales en France, la CGTM appelait aussi à la Mobilisation, grève et rassemblement. Nous nous sommes retrouvés à

la maison des syndicats une trentaine de la santé aux côtés de d'autres Cgtistes de d'autres secteurs pour protester contre la loi Macron et

les attaques actuelles et futures que subissent les travailleurs. Là, les décisions suivantes ont été prises : aller à la rencontre des travailleurs en lutte et organiser dans nos propres rangs un

séminaire sur la question des attaques avec le plus grand nombre de délégués, de militants et de responsables de différents secteurs.

AG DE BILANS DE LA CGTM-SANTE LES 29 ET 30 JANVIER 2015

C'est à BOIS NEUF AU ROBERT que ce sont retrouvé près de 200 camarades invités compris. 15% venaient pour la première fois et ont été très satisfaits. Très vite le débat a porté sur les jeunes, leur engagement, les problématiques qu'ils soulèvent. Plusieurs ont affirmé leur engagement dans ce combat, certains ont précisé qu'il est important de leur faire confiance et qu'ils ne posent pas le problème en termes d'opposition avec les plus âgés mais de complémentarité dans les 2 sens.

Un représentant de pompier volontaire nous a présenté son travail, les difficultés qu'ils rencontrent et des fois des incompréhensions de la population; exemple : quand on les appelle, la police reçoit automatiquement l'appel. Le fait que des policiers arrivent avant eux leur a coûté des déconvenues...Un représentant du groupe Virgule au travers de contes, nous a fait rire tout en laissant transparaître une autre manière d'agir plus solidaire.

Cette année, seules les délégations du CHUPPA et de la Fédération santé et action sociale de la CGTG de même que représentants de différents syndicats CGTM COMME AGRICULTURE, FINANCES PUBLIQUES, SECURITE SOCIALE, RETRAITES, PTT, MUNICIPAUX, ENSEIGNANTS...

Un nouveau comité Santé a été élu pour l'année 2015 et a élu un nouveau BUREAU avec les membres suivants : Magalie ZAMOR : secrétaire générale, Roberte SILO, Guy-Emile JEAN-MARIE MARIE-LUCE, Gabriel LIBON, Micheline CHEMIR, Marcel ROSE-ADELAIDE : secrétaires généraux adjoints, Véronique JEAN-FRANCOIS : trésorière, Marie-Josèphe SAINT-JUST : trésorière adjointe, Sandra KLALIFA : secrétaire archiviste, Ghislaine JOACHIM-ARNAUD, Valère BOURGADE, Patrick MELIDOR-FUXIS, Guy PIERRE : assesseurs. Se

mettent à la disposition du bureau en cas de besoin : Viviane REIZO-PARDIN et Suzy ABIDAL

RESOLUTIONS ADOPTEES A LA MAJORITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2015

1- Nous, organisation syndicale CGTM santé, déclarons nous élever avec la plus grande vigueur, contre les attaques visant les travailleurs de la santé et notamment toutes les formes d'intimidations et de persécutions envers les agents dans le but de les pousser contre leur gré à un départ anticipé à la retraite.

2- Nous, organisation syndicale réunie en Assemblée Générale, le 29 et 30 janvier 2015, prenons la résolution de combattre avec la plus extrême fermeté et par tous les moyens syndicaux possibles, les attaques du gouvernement contre les acquis du monde du travail, notamment la volonté manifeste de remettre en cause le rejet des jours de carences par les parlementaires.

3- Nous, organisation syndicale CGTM santé, déclarons combattre de toutes nos forces, par le cœur et par l'esprit, toutes formes d'obscurantisme idéologique qui emploient des voies moyenâgeuses pour imposer leurs visions de fin du monde et créer l'effroi par le terrorisme, sur des innocents.

4- Nous, organisation syndicale CGTM santé, entendons dénoncer avec force, le mutisme et l'hypocrisie de l'Etat qui par ses actions scélérates contribuent à étrangler sans vergogne le travailleur en détériorant les conditions de travail sous prétexte d'exigence de qualité sans apporter les moyens nécessaires et en multipliant à dessein la charge de travail du salarié.

5- Nous, organisation syndicale CGTM santé, dénonçons la volonté du patronat de démanteler les acquis des travailleurs dans le médico-social. Nous appelons les travailleurs à se mobiliser contre cela.

6- Nous, organisation syndicale CGTM santé réunie en Assemblée Générale les 29 et 30 janvier 2015, prenons la résolution de lutter pour le maintien des conditions de travail dignes, nous donnant les moyens humains et matériels afin de permettre la mise en œuvre de soins de qualité.

7- La CGTM s'oppose à l'augmentation notable du prix des dépenses contraintes, notamment liées au logement ou à la voiture et à l'alimentation. Depuis 2009, nous observons une perte équivalente à 1500 euros annuel du pouvoir d'achat sans augmentation des revenus avec hausse des prélèvements. La CGTM revendique une revalorisation des salaires et des pensions et leur augmentation à chaque hausse des prix.

8- L'examen de la loi MACRON a débuté le 26 janvier 2015 à l'Assemblée Nationale. La CGTM santé appelle à faire barrage contre ce projet de loi qui démantèle et bafoue les droits des travailleurs.

9- La CGTM dénonce avec virulence la problématique récurrente de l'inadéquation entre la complexité du public accueilli en

difficultés dans le secteur médico-social et la baisse des moyens matériels et humains.

10- La CGTM santé prend le parti formel de mieux œuvrer pour l'amélioration de la communication entre les jeunes camarades et les moins jeunes et d'organiser de façon systématique des séances d'information sur les droits des travailleurs pour les accompagner.

11- La CGTM santé doit contribuer à l'unité d'action des travailleurs toutes générations confondues afin d'éviter des combats sectaires, malveillants. Le combat doit s'inscrire sur une même optique : la défense des intérêts des salariés.

***STAGES DE FORMATION SYNDICALE** qui ont eu lieu depuis janvier :

collecteur- départ- DP CE CHSCT DS-Animateurs
fiches de salaire- instances dans le public

***HIS sur fiche de salaire** : Mangot-Vulcin, PZQ et MFME

***CONVENTION ARACT /ARS** sur amélioration concertée des conditions de travail dans les établissements de Santé et de proximité suivants: St Joseph, Marin, 3 îlets, François, St Esprit, CHILBP, CHNC, EHPAD : Robert, Anses d'Arlets. Mise en place d'un copil avec des représentants des EPS, des syndicats implantés dans ces établissements, de l'ARS et de l'ARACT. Formation de référents - bilan en septembre 2015

JURIDIQUE

COIN JURIDIQUE SUR LA RETRAITE

1- Catégorie active :

➡ La remise en cause n'est pas frontale mais elle s'effectue de manière sournoise en ciblant les agents individuellement. Toujours aucune déclaration ni écrit ministériel.



➡ Actuellement le bénéfice du départ anticipé est lié à la dernière affectation de l'agent. Ce qui est plus pernicieux, c'est que l'on explique à l'agent qu'il peut toujours ouvrir ses droits au départ anticipé (entre 55 et 57ans suivant l'année de naissance) **MAIS** s'il est considéré que le dernier poste occupé correspond à "un poste dit sédentaire" on lui

comptera le nombre de trimestres d'un sédentaire entraînant une décote plein pot ne lui permettant plus de partir (car baisse du montant de la pension). D'autant plus forte que cet agent perdra le bénéfice de la MDA (permettant d'atténuer la décote 1an/10ans).

Jusqu'à présent "on nous disait" que seules les auxiliaires de puériculture travaillant en crèche étaient impactées. Pourtant cette interprétation touche actuellement les agents en poste adapté Aides-Soignantes, IDE.

➔ L'arrêté de 1969 cite les métiers pouvant bénéficier du départ anticipé. La caisse l'interprète à sa façon. Le ministère de la Santé a saisi la mission juridique du conseil d'état (MJCE) afin qu'elle donne son avis sur ce point.

La MJCE a rendu son avis depuis mi-décembre pourtant actuellement nous n'avons aucune diffusion de cet avis ni d'écrit du ministère sur le positionnement retenu

2 - Limite d'âge et prolongation d'activité

Il est important de préciser ce point en effet la limite d'âge pour la catégorie sédentaire se situe entre 65 et 67ans suivant l'année de naissance, et pour la catégorie active 60 à 62ans suivant la date de naissance MAIS une jurisprudence de 2008 précise que la limite d'âge est fixée à 67ans.

L'agent peut demander une prolongation, qui intervient au-delà des 67 ans, soumise à trois conditions:

- Demande de l'agent
- Autorisation de l'employeur
- Certificat médical

La poursuite d'activité entre 62 et 67 ans (pour la catégorie active) n'est soumise à aucune condition donc SURTOUT ne pas effectuer de demande de prolongation (qui permettrait à l'employeur de refuser cette prolongation d'activité) mais utiliser la Jurisprudence de 2008 pour la poursuite d'activité.

ACTUALITE

LA COUR DES COMPTES S'ATTAQUE AUX DROITS DES TRAVAILLEURS !



Sous le fallacieux prétexte de veiller à la bonne utilisation des fonds publics, la Cour des comptes une fois encore, ne fait pas dans la dentelle, un portant une violente charge contre les droits acquis des travailleurs.

L'idée n'a rien d'originale, car s'attaquer notamment à la sur rémunération des fonctionnaires de l'Outre-mer a toujours été une obsession entretenue scrupuleusement par les magistrats de la Cour des comptes dans chacune de ses publications.

Ceci, en prétendant que les écarts de prix entre la France hexagonale les Antilles et la Guyane ne sont plus ce qu'ils étaient. Se nourrir d'un mensonge, cette vieille Cour n'est pas à ça près, dès lors qu'il s'agit pour elle de vouloir

confisquer un droit acquis par les fonctionnaires Antillo-Guyanais.

De plus, ce n'est pas nouveau, puisque la Cour des comptes, s'était manifestée également contre les salariés d'EDF. En effet il y a peu de temps de cela, qu'elle indiquait que la politique de rémunération des salariés de l'entreprise d'électricité était trop favorable et bénéficiait d'une évolution qui ne correspondait pas aux performances des salariés ni à celles de l'entreprise.

1,18 milliard d'euros à gratter sur le dos des fonctionnaires, c'est l'économie qu'ils disent vouloir réaliser pour l'État ?

Alors chiche, si faire des économies c'est cela la grande motivation, qui animent nos magistrats qu'ils abandonnent l'idée de récupérer les miettes (Guyane 109 millions d'euros, la Martinique et à la Guadeloupe 500 millions d'euros environ). Voici à leur intention une suggestion beaucoup plus attrayante, qu'ils

s'attaquent aux **468 niches fiscales** qu'a révélé un récent projet de loi de finances, là ils trouveront du pognon car dit le texte de la loi des finances pas moins de **75 milliards d'euros** sont à récupérer, un vrai pactole !

PROJET loi MACRON : aggravation de l'esclavage salarié et toujours pour le patronat !

Le mardi 17 février 2015, Manuel VALLS a fait passer en force en première lecture le projet de loi Macron en utilisant l'article 49-3 de la Constitution qui permet à un gouvernement d'imposer un texte aux parlementaires socialistes. Ces derniers ne peuvent pas se prononcer sur ce texte, mais se retrouvent contraints d'apporter leur soutien au gouvernement qui présente le projet de loi. Le projet de loi Macron est une loi anti ouvrière qui, après le fameux Accord national Interprofessionnel (ANI) de 2013, met en pièces encore plus le Code du travail, Ce projet de loi est un concentré de mesures qui s'attaquent aux salariés : Conseils de prud'hommes, travail du dimanche, conditions de licenciements, réduction des possibilités d'intervention des agents de la direction du travail, entre autres. Le



projet de loi Macron est un texte entièrement conçu sous la dictée du patronat et uniquement au service de ses intérêts. La CGTM dénonce ces mesures qui, contrairement à ce qu'annonce le

gouvernement, ne feront qu'aggraver encore plus la situation des travailleurs Comme pour la CPE, la CGTM appelle les travailleurs à se faire entendre et à s'opposer chaque fois cela sera possible à l'application de ce texte.

(Plus de détails : consulter sur le site de la CGTM : www.cgt-martinique.fr)

LES HOPITAUX INTOXIQUES

L'envolée de la valeur du franc suisse par rapport à l'euro est une catastrophe pour les budgets des hôpitaux publics. En effet, de même que les collectivités locales, les hôpitaux ont contracté il y a quelques années des emprunts toxiques, notamment auprès de la banque Dexia, qui se montent à 1,5 milliard d'euros.

La banque leur présentait ces prêts comme sûrs et avantageux, car à faibles taux d'intérêt. Mais, pour un certain nombre d'entre eux, ces taux étaient liés à la valeur du franc suisse. C'est ainsi que les intérêts dus et les indemnités à régler pour se délier de ces prêts ont subitement bondi de 500 millions. Le CHUM par exemple avait fait un prêt de 18 millions d'euro et se retrouvera à



PAR LES BANQUES

régler 388 millions en fin de parcours (le taux d'intérêt du franc suisse qui est passé à 41% a aggravé cette situation) Les intérêts initiaux de 800000€ vont passer à 2 millions d'€). L'hôpital de Saint-Etienne, par exemple, avait emprunté 263 millions d'euros à Dexia. Il payait déjà 20 millions d'euros d'intérêts chaque année. Le taux d'intérêt d'un de ses emprunts vient de passer de 10 % à 20 %. Sa dette s'est alourdie de 2,5 millions en quarante-huit heures.

L'État a mis en place un fonds d'aide de 100 millions d'euros pour ces hôpitaux, mais ce fonds est pris sur les crédits qui étaient destinés aux hôpitaux et cela ne se traduira pas par un allègement de leurs charges.

Toutes ces sommes sont autant de moins pour la santé, les soins des patients et les conditions de travail des personnels des hôpitaux. Et c'est

autant de récupéré par les banquiers spéculateurs.

VAMPIRES

Les représentants de la BCE, du FMI et de la Commission européenne continuent leur chantage à l'égard du gouvernement grec. Ces « institutions » - leur nouvelle appellation pour remplacer celle de « troïka » vomie par



les Grecs – exigent des mesures d'austérité supplémentaires avant tout renouvellement des crédits.

Depuis 2008, les classes populaires grecques ont vu leurs conditions de vie se rapprocher de celle d'un pays du tiers monde. Tsipras a-t-il promis de rétablir l'accès à l'électricité ou aux soins pour les plus démunis ? Les « institutions », c'est-à-dire les huissiers des banquiers des grandes puissances, refusent de lui laisser la moindre marge de manœuvre. C'est une véritable dictature qui ne dit pas son nom, la dictature des affameurs.

MOBILISATION A L'UNIVERSITE DES ANTILLES. OUI, LA FAC EST EN RUINES, MAIS...CE N'EST PAS LA FAUTE DES MARTINQUAIS !

Les dirigeants du pôle Guadeloupe contestent le budget, insuffisant. Pour eux, c'est de la faute de la Martinique qui aurait une trop grosse part du gâteau. N'importe quoi !

À l'Université des Antilles, d'après un rapport du Sénat, il y a 443 professeurs pour 11 222 étudiants. Cela fait 3,9 profs pour 100 étudiants. La moyenne des facs de France est de 5,6 !

C'est pour ça que les étudiants antillais ont des difficultés, pas parce qu'ils sont pauvres comme l'avait dit la présidente en 2013 ! Ici, 23,6% des étudiants réussissent leur première année, contre 41% en moyenne pour la France.

Pour que l'Université des Antilles soit au même niveau que les autres, il faudrait embaucher 185 professeurs. Il faudrait aussi beaucoup plus de personnel dans les bureaux, pour l'entretien, etc.

C'EST DE ÇA QU'IL FAUT PARLER !

DES « ECONOMIES » QUI COUTENT CHER A LA POPULATION

Le plan d'économie des dépenses publiques comporte une baisse de dotation aux communes de 3,7 milliards d'euros. Une partie de la droite s'est emparée du sujet et mobilise les maires contre le gouvernement socialiste. Les communes sont contraintes d'engager des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que

pour financer les activités périscolaires, avec des moyens amputés. Elles sont placées devant le dilemme d'avoir à augmenter les impôts locaux ou à offrir des services dégradés à la population.

MUNICIPALITES : RESPECT DES DROITS DES TRAVAILLEURS !

Depuis le 16 mars, les travailleurs sont en grève contre l'arrogance, le mépris et le non-respect de la législation voire d'engagements déjà pris. Des négociations se sont terminées

avec le maire de Bellefontaine. Mais la mobilisation continue jusqu'à satisfaction des revendications des communaux.

LES PROFITS DES GRANDES SOCIETES EXPLOSENT

Les bénéfices accumulés par les sociétés du CAC 40, l'indice qui regroupe les plus grandes sociétés françaises, ont été l'an passé de plus

de 64 milliards d'euros. Une hausse de 37 % ! Et comme on observe dans le même temps que leur chiffre d'affaires a stagné, la seule

conclusion est que ces profits record sont le produit combiné des licenciements et de

l'exploitation accrue des travailleurs.

DES MILLIARDAIRES PLUS NOMBREUX ET PLUS RICHES ENCORE



Le classement annuel des grandes fortunes établi par le magazine Forbes indique

l'année précédente. Et les plus riches d'entre eux, au premier rang desquels on trouve Bill Gates à la tête de 71 milliards d'euros, ont vu leur fortune augmenter encore. Tandis que les masses populaires s'enfoncent dans la pauvreté, voire la misère, la grande bourgeoisie s'engraisse chaque jour plus

que le nombre de milliardaires a atteint un record historique avec 1 826 contre 1 645

LA FLEXIBILITE... DU GOUVERNEMENT DEVANT LES EXIGENCES PATRONALES

Après l'ANI et la loi Macron, qui facilitaient les moyens légaux de licencier les travailleurs, le patronat réclame encore « plus de souplesse » et « plus de flexibilité » dans les contrats de travail. Argument éculé et rabâché, il prétend que le CDI constituerait un frein à l'embauche...

secteurs : informatique, services, etc. Ce contrat permet au patronat de licencier le salarié sans la moindre entrave à la fin du chantier.

Et le gouvernement, docile, étudie la possibilité d'étendre le contrat de chantier, utilisé déjà dans le bâtiment, à d'autres

La mission du gouvernement, c'est de satisfaire les désirs des patrons. On en a, une fois de plus, la démonstration : dès qu'un chantier de démolition des droits des salariés est achevé, il en ouvre un autre.

KENYA : LA BARBARIE NE CONNAIT PAS DE FRONTIERES

Près de 150 étudiants ont été tués au Kenya dans une attaque terroriste menée par les Chababs, des islamistes somaliens qui ont fait allégeance à Al-Qaïda. La population kényane, en plus de la misère, qu'elle subit, paye durement le contrecoup de l'intervention armée du pouvoir kényan ces dernières

années en Somalie pour le compte des grandes puissances occidentales. Les dictatures, le chaos et les divisions ethniques ou religieuses au travers desquelles ces grandes puissances maintiennent leur domination ne font qu'engendrer et nourrir la barbarie qu'ils prétendent combattre.

@@

**TOUS PREPARONS LE 1ER MAI 2015
8H RASSEMBLEMENT A FORT DE FRANCE**



**RENCONTRES FRATERNELLES DE LA CGTM -SANTÉ
LE 10 MAI 15 DE 12H A 18H30 A LA VILLA JOSEPHINE**

LE 1^{er} MAI 2015, SOYONS NOMBREUX POUR EXIGER :

- Le retrait de la loi Macron ;
- L'arrêt des poursuites judiciaires contre les travailleurs en lutte ;
- La revalorisation des salaires, des pensions et des minima sociaux et leur augmentation automatique à chaque hausse des prix
- La baisse des prix des produits de première nécessité ;
- La défense de l'emploi stable et durable ;
- Des moyens pour des services publics de qualité.

Moment de Convivialité



A l'issue de la manifestation de rue, la CGTM invite ses militants et adhérents à un déjeuner convivial.

Cette rencontre se déroulera au **VETIVER CAS EDF**, à **Case-Pilote** à partir de 12H30 (possibilité de **bus** prière de **s'inscrire**).

Venir avec ti bois, chacha, tambour, jeux, ...

La participation individuelle est fixée à **08 euros** et la date limite d'inscription au lundi 27 avril 2015.

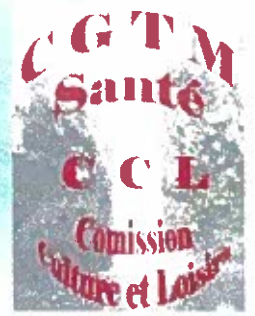
Renseignements, Informations, Inscription, Paiement :

- **Auprès des secrétaires de syndicat ou à la Maison des Syndicats**
- **Tel. 0596 702589 ou 0596 705717**
- **Internet : cgtm.972@wanadoo.fr**



cgtm.sante@wanadoo.fr

Tel. : 0596552349



SOIREE LITTERAIRE

13 Mai 2015 - 18h

Maison des Syndicats

Ouvrage présenté : « LIBRES ET SANS FERS »

de Frédéric REGENT, Gilda GONFIER et Bruno MAILLARD.

Intervenante : Marie-Denise GRANGENOIS

Ils s'appellent Cécilia, Maximin Daga, Jean-Baptiste ou Lindor... Tous sont esclaves en Guadeloupe, à la Réunion et en Martinique dans la première moitié du XIXe siècle. Ils s'expriment, « libres et sans fers », selon l'expression consacrée des tribunaux, lors de procès tenus en raison de larcins, de rixes, de mauvais traitements, parfois de meurtres. Leurs témoignages inédits racontent le quotidien de ces hommes, femmes et enfants, soumis aux châtiments les plus rudes qui entretenaient la terreur et provoquaient parfois la mort.

> Ces précieux fragments de vie éclairent les conditions de vie des esclaves sur les plantations et en dehors, les liens qui les unissent à leurs pairs (solidarité mais aussi violence) ou à leurs maîtres et commandeurs, leur culture et les moments privilégiés où ils peuvent échapper aux impératifs de leur statut. Ni rebelles obsédés par la destruction de la société coloniale ni aliénés, ils projettent une humanité digne face à des maîtres qui le plus souvent refusent de renoncer au pouvoir absolu sur cette main-d'œuvre jusqu'au bout assimilée à leur propriété.

>> Frédéric REGENT est maître de conférences à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne. Il est rattaché à l'Institut d'histoire de la Révolution française et à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS, ENS, Paris 1).

>> Gilda GONFIER est directrice de la médiathèque de la ville du Gosier (Guadeloupe) et consacre des recherches aux procès d'esclaves.

>> Docteur en histoire, Bruno MAILLARD est chercheur associé au CRESOI/ Université de la Réunion, chargé d'enseignement à l'université de Paris-Est Créteil et conseiller scientifique au sein de l'association Protea.

Inscriptions jusqu'au 10 Mai auprès de :

VAÏTY Micheline 0696914513 / SAUPHAR Hélène 0696932753

GUILON Yveline 0696206272 / RANGUIN Gaby 0696314970

EUPHRASIE Jacob 0596552000 / Secrétariat CGTM 0596702589



Un instant convivial clôturera cette soirée